

MOTION CONCERNANT LA RÉORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : Josette BOURDEU

Le projet de réorganisation des services des finances publiques, tel que défendu par le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Monsieur Gérald Darmanin, s'annonce particulièrement dramatique pour notre département avec la fermeture programmée de dix trésoreries de proximité et la réorientation de trois autres, dont la trésorerie de Lourdes qui se verrait uniquement affectée à la gestion hospitalière.

Les services des impôts des particuliers (SIP) de Lourdes et de Lannemezan, ainsi que le service des impôts des entreprises (SIE) de Lourdes seraient ainsi concentrés à court terme sur Tarbes, la mise en place d'antennes ou de points de contact ne donnant quant à elle aucune réelle garantie du maintien d'un service de proximité. Ces permanences ponctuelles ne pourront en aucun cas remplir la totalité des missions à ce jour assurées par les trésoreries actuellement implantées sur l'ensemble de notre territoire.

Ce projet de réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques, qui devrait sur le plan national s'accompagner de suppressions de postes massives, apparaît donc en totale contradiction avec les besoins exprimés des populations ces derniers mois dans notre département comme dans l'ensemble du pays. Décidé dans la précipitation et sans réelle concertation avec les élus de terrain que nous sommes, il s'apparente à une nouvelle tentative de démantèlement des services publics pour nos collectivités, et plus particulièrement pour les communes rurales.

Fort de ces constats particulièrement alarmants pour l'avenir d'un service public de proximité, nous, élus de la Ville de Lourdes,

-réaffirmons notre attachement et notre entière confiance dans un service des finances publiques de qualité et de proximité ;

-apportons notre soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel ;

- et exigeons :

Le retrait de ce plan de réorganisation de la DGFIP et l'organisation d'une table ronde en Préfecture réunissant élus, administration et représentants des personnels des finances publiques ;

Le maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux) ;

Le maintien des deux trésoreries de Lourdes et Tarbes, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles, pour la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées ;

Le Maintien du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Lourdes et de Lannemezan avec le plein exercice de leurs compétences actuelles ;

Le Maintien du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Lourdes avec le plein exercice de leurs compétences actuelles.

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil municipal :

1°) Adoptent la motion contre la fermeture de trésoreries, ou de leur réaffectation, dans le département des Hautes-Pyrénées.